

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 28 Janvier 2014

Présents : MM. Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Nancy PIERROT, Lionel PISTONE

JP. CULEM, Directeur général

Absents : Lino RIZZO (qui entre en séance à 18 H 31), Fanny GODART (qui entre en séance à 18 H 35) Abdellatif SOUMMAR (qui entre en séance à 18 H 40)

Excusé : Patrick PIERART

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

A la demande de Monsieur le Bourgmestre, le Conseil respecte quelques instants de silence à la mémoire de Monsieur Alfred RICHARD, récemment décédé, ancien Echevin de Pâturages et de Colfontaine.

1) Communications de Monsieur le Bourgmestre

Entend la communication de Monsieur le Bourgmestre au nom du Collège Communal qui souhaite une excellente année 2014 à tous les membres du Conseil Communal ainsi qu'à leurs proches.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 17 Décembre 2013

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe

LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, Nancy PIERROT) et 6 absentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Lionel PISTONE) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 17 Décembre 2013.

3) Autorisation d'ester en justice - Déchets Place de Wasmes

A l'unanimité, décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

4) Convention entre l'Etat belge et la commune de Colfontaine relative à la biométrie

A l'unanimité, décide de conclure la Convention entre l'Etat belge et la Commune de Colfontaine pour l'acquisition des packs biométriques destinés à l'enregistrement des données biométriques dans les titres de séjour électroniques délivrés aux ressortissants de pays tiers et dans les passeports délivrés aux Belges.

Par cette convention, l'Etat belge s'engage à financer cette acquisition de matériel et la Commune, à tout mettre en œuvre pour être entièrement opérationnelle dans le courant du 1er semestre 2014.

La Commune doit passer commande auprès d'un des fournisseurs ICT agréés par le Registre National. Et ce dans le respect de la législation relative aux marchés publics.

5) Prorogation de l'intercommunale Irsia

A l'unanimité, marque son accord pour proroger l'intercommunale Irsia à partir du 14 Mai 2015 pour une durée de 15 ans

6) CAS - Modification budgétaire n°4 de l'exercice 2013 – Service ordinaire – Approbation

A l'unanimité, approuve le service ordinaire de la modification budgétaire n°4 de l'exercice 2013 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après précédente modification :	9.082.617,56	9.082.617,56	0,00
Augmentation de crédits :	24.584,16	45.272,95	-20.688,79
Diminution de crédits :	0,00	-20.688,79	20.688,79
Nouveau résultat :	9.107.201,72	9.107.201,72	0,00

7) Temple protestant de Grand Wasmes – Modification budgétaire n°1/2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n°1/2013 du Temple protestant de Grand Wasmes car celle-ci respecte la balise financière fixée à 7.510,18€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après budget initial :	9.419,75	9.422,97	-3,22
Augmentation de crédits :	0,00	0,00	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	9.419,75	9.422,97	-3,22

8) Temple protestant de Pâturages – Modification budgétaire n°1/2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n°1/2013 du Temple protestant de Pâturages car celle-ci respecte la balise financière fixée à 12.946,74€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après budget initial :	16.437,00	16.437,00	0,00
Augmentation de crédits :	0,00	0,00	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	16.437,00	16.437,00	0,00

9) Temple protestant de Petit Wasmes – Modification budgétaire n°1/2013 - Avis.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n°1/2013 du Temple protestant de Petit Wasmes.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après budget initial :	30.744,79	30.744,79	0,00
Augmentation de crédits :	36.420,00	36.420,00	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	67.164,79	67.164,79	0,00

10) Modification budgétaire n°2/2013 – Approbation définitive

Prend connaissance de l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville du 31 décembre 2013 approuvant la modification budgétaire n°2/2013 et la rendant pleinement exécutoire.

11) Règlement de taxe 2014-2018 sur commerces de nuit – Notification de non approbation

Prend connaissance de l'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux du 18 décembre 2013 n'approuvant pas la délibération du 29 octobre 2013 établissant une taxe sur les commerces de nuit – exercices 2014 à 2018

12) Convention avec le service public fédéral intérieur à propos des conditions d'activation et d'utilisation d'un call center de crise

A l'unanimité, approuve la convention entre la société IPG Contact Solutions SA et la commune de Colfontaine pour la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2017 dans le cadre de mission de planification d'urgence et de crise et relatif à la mise à disposition en cas de besoin d'un call center.

13) Droit de tirage – Approbation du décompte final

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le décompte final du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage", rédigé par le Service Travaux, pour un montant de 1.209.763,10 € hors TVA ou 1.463.813,37 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

14) Droit de tirage – Approbation de l'avenant N° 7

A l'unanimité, décider :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 7 du marché "Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage" pour le montant total en plus de 1.573,13 € hors TVA ou 1.903,49 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

ARTICLE 3. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 19 H 10
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 19 H 23

Directeur général,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO